

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME IV

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 35

Défense nationale.

SERVICE DES POUDRES

Rapporteur spécial : M. André COLIN.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.*

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 44), 839 (tome VI) et in-8° 150.

Sénat : 55 (1969-1970).

Mesdames, Messieurs,

La mission du Service des Poudres est d'assurer :

- les études et fabrications concernant les poudres et explosifs à usage militaire ;
- la fabrication monopolisée et la vente en gros des poudres et explosifs à usage civil.

Constitué en budget annexe, le Service des Poudres est alimenté en recettes par le produit des cessions de ses fabrications, soit aux Armées, soit à d'autres parties prenantes du secteur public ou privé, ainsi que par la prise en compte des subventions imputées sur le budget des Armées, au titre des études et recherches ainsi que des dépenses de premier établissement.

L'examen du projet de budget annexe pour 1970 conduit à étudier successivement :

- la situation générale du Service ;
- l'évolution des recettes et dépenses d'exploitation ;
- l'évolution des recettes et dépenses en capital.

I. — Situation générale du Service.

La gestion de l'exercice 1968 s'est traduite, au bilan, par une légère perte de 284.762 F.

En réalité, le compte profits et pertes de la gestion 1968 fait ressortir une perte nette globale d'exploitation et d'immobilisations de 55.041.152 F.

L'équilibre financier, que l'augmentation des charges de personnel et la désorganisation de la production consécutive aux événements de mai-juin 1968 avaient rompu, n'a pu être rétabli que par le non-versement de l'annuité d'amortissement au compte correspondant (soit 54.756.390 F).

D'autre part, une subvention spéciale de 9,6 millions de francs a été versée par le budget général en vue de couvrir les rappels de salaires sur 1967.

Il est à craindre que la gestion de 1969 ne se traduise également par une perte d'exploitation, toutefois moins élevée, de 13 millions de francs.

Les déficits sont d'ailleurs davantage provoqués par des difficultés internes de gestion que par l'insuffisance de l'activité du Service.

En effet, si le chiffre d'affaires de la Direction des Poudres a été en réduction sensible en 1968, il n'en sera pas de même durant l'année 1969 qui accusera, comme probablement l'année 1970, une augmentation d'activité, ainsi que l'indiquent les prévisions suivantes (en millions de francs) :

	1967	1968 Réalisa- tions.	1969 Prévisions.	1970 Prévisions.	VARIATIONS 1969-1970
Ventes aux armées	106	84,4	171,2	146,5	— 24,7
Ventes à la clientèle civile...	81,3	96	90,6	104,9	+ 14,3
Exportations	40,5	40,3	40,6	70,4	+ 29,8
Totaux	230,8	220,7	302,4	321,8	+ 19,4

De ce tableau, il ressort, par rapport à l'année 1967, année durant laquelle la gestion a été plus normale qu'en 1968, une augmentation de l'ensemble des ventes, mais plus particulièrement des ventes à l'exportation ; les exportations prévues en 1970 seraient même de 70 % supérieures à celles de 1969.

Cette augmentation résulte des efforts faits par le Service pour développer ses ventes à l'étranger, tant des produits à usage militaire que des produits à usage civil.

Cependant, l'une des raisons de la hausse du chiffre d'affaires entre 1968 et 1969 a été l'application de prix nouveaux aux poudres et explosifs cédés aux armées, prix qui n'avaient pas été révisés depuis 1962.

L'augmentation moyenne des prix de cession, mise ainsi en pratique à partir du 1^{er} janvier 1969, a été de 26,8 %, compte tenu de la prise en compte dans les prix des amortissements normaux.

Il en a été de même, mais sur une moins grande échelle, pour les prix des produits cédés à la clientèle civile.

Les prix sont restés plus stables en ce qui concerne les produits vendus à l'exportation.

L'incidence des effets de la dévaluation d'août 1969 n'a pu encore être étudiée.

Le projet de budget annexe pour 1970 traduit l'augmentation prévue du chiffre d'affaires, sur le plan des recettes de l'exploitation proprement dite du Service ; mais, par contre, le même projet applique une réduction du financement des dépenses en capital, études et dépenses de premier établissement.

Soit les prévisions de recettes suivantes pour l'ensemble du Service en 1970 (en millions de francs) :

	1968		1969 Prévisions.	1970 Prévisions.	DIFFERENCES entre 1969 et 1970.
	Prévisions.	Réalisations.			
Première section. — Exploitation	316,8	297,9	383,9	413,3	+ 29,4
Deuxième section. — Etudes et recherches	55	45,8	53	25	— 28
Troisième section. — Dépenses de premier établissement...	55	41,2	34	34	»
Totaux	426,8	384,9	470,9	472,3	+ 1,4

Les recettes prévues d'exploitation devraient ainsi s'accroître d'environ 7,7 %, les autres activités, études et dépenses d'investissement, étant en baisse.

Le fonctionnement du Service des Poudres pose d'autre part, depuis ces dernières années, trois problèmes importants concernant son avenir ; l'un concerne l'amélioration de la rentabilité du Service, l'autre la suppression du monopole sur la fabrication des poudres, le dernier celui de la sécurité.

1° L'insuffisance du rendement de plusieurs des établissements du Service des Poudres a déjà été évoquée les années précédentes.

Seul un petit nombre de poudreries ont bénéficié des derniers perfectionnements techniques ; par contre, d'autres disposent encore d'équipements vétustes.

Le désir de maintenir en activité l'ensemble des 13 établissements a conduit, enfin, à une dispersion des mêmes activités entre plusieurs poudreries.

Il en est résulté un mauvais rendement des travaux et des prix de revient trop élevés ainsi qu'une tendance à faire supporter par les commandes militaires un montant plus lourd de charges, de façon à moins grever les prix de vente à la clientèle ou à l'exportation.

Plusieurs actions engagées en 1969 pour améliorer la rentabilité du Service seront poursuivies en 1970, particulièrement sur les points suivants :

— réduction des coûts des services administratifs par une mécanisation plus poussée de la gestion ;

— amélioration de la productivité du travail par une compression des services généraux et d'entretien ;

— meilleure politique des achats groupés et de promotion des ventes ;

— fermeture de l'atelier de chargement de Pont-de-Claix en 1969 et de la poudrerie d'Esquerdes en 1970.

Des dispositions sont prises pour que les 210 ouvriers environ de ces deux établissements trouvent un emploi dans les établissements industriels voisins ou soient repris dans d'autres organismes des Poudres ou des Armées.

2° Le deuxième problème porte sur la suppression du monopole de la fabrication des poudres, monopole qui se trouve en contradiction avec les principes posés par le traité de Rome sur la Communauté européenne.

Les incidences de la suppression du monopole sur l'organisation du Service des Poudres a fait l'objet d'une étude par la commission interministérielle constituée spécialement à cet effet.

Cette commission a remis son rapport en juillet 1969, sur la base duquel un projet de loi vient d'être élaboré, qui conduira vraisemblablement à proposer les mesures suivantes, applicables à partir de 1971 :

— suppression du monopole sur les fabrications de poudres ;

— transformation du Service des Poudres en une Société d'économie mixte portant sur les activités actuelles militaires et commerciales du budget annexe ;

— allégement de l'infrastructure du Service avec la fermeture ou la reconversion de plusieurs établissements.

Du fait de cette transformation, la structure du budget annexe disparaîtra, sauf pendant la période provisoire d'adaptation.

Ce projet de loi doit être déposé très prochainement devant les Assemblées.

3° Le troisième problème est celui de la sécurité ; soulignons toutefois que, durant la période 1968-1969, le Service des Poudres n'a pas eu à déplorer d'accident de gravité exceptionnelle.

L'évolution des fabrications vers les propergols ou les explosifs énergétiques requiert toutefois une attention soutenue sur le plan de la sécurité et de la formation des personnels chargés de cette sécurité.

II. — Evolution des recettes et des dépenses d'exploitation.

Le budget d'exploitation (Section I) du budget annexe du Service des Poudres est essentiellement alimenté par les ventes et cessions des produits fabriqués.

A. — RECETTES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITÉS DU SERVICE

Les modifications suivantes sont prévues dans la répartition des recettes du Service en 1970 (en millions de francs) :

	1969 Prévisions.	1970 Prévisions.	DIFFERENCES
Fabrications	302,4	321,8	+ 19,4
Transferts de la section Etudes et recherches (articles des frais de personnels et des frais généraux et participations diverses)	45	60,5	+ 15,5
Recettes diverses	26	20	— 6
Prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir un déficit éventuel	0,02	0,5	+ 0,5
Subvention du budget général	10,5	10,5	»
Totaux	383,92	413,3	+ 29,4

La subvention du budget général (chap. 37-82 de la Section commune du budget des Armées) est destinée à couvrir les charges d'entretien des installations réservées ainsi que le stockage des poudres, charges qui ne correspondent pas à l'activité industrielle normale du Service.

Il s'agit en fait d'une aide financière apportée à l'exploitation du Service, compte tenu de la concurrence du secteur privé, pour les produits hors monopole.

Les diverses fabrications se répartissent ainsi suivant leur nature (en millions de francs) :

	1968 Réalizations.	1969 Prévisions.	1970 Prévisions.
Poudres et explosifs à usage militaire :			
Poudres pour autopropulsion...	69,3	119,6	114,6
Poudres militaires diverses.....	18,7	36,2	42,6
Explosifs	27	24,2	29
	115	180	186,2
Poudres et explosifs à usage civil :			
Explosifs industriels	26,6	35,6	36,1
Poudre de chasse	13,6	14,2	18,5
Poudres noires	1,7	1,5	1,9
Nitrocellulose et produits chimiques	52,3	54,9	65,3
Engins et divers	11,5	16,1	13,9
	105,7	122,4	135,6
Totaux	220,7	302,4	321,8

Depuis 1967, les fabrications de poudres pour autopropulsion, nécessaires aux engins, étaient en augmentation ; elles atteignent environ 40 % de la production du service en 1969.

Toutefois, en 1970, cette progression semble s'arrêter, d'autant plus qu'il y a lieu de tenir compte de la hausse des prix imposée au 1^{er} janvier 1969.

Le chiffre d'affaires de la fabrication des autres poudres militaires diverses doit croître légèrement en 1970.

Parmi les fabrications à usage civil, ce sont celles concernant la nitrocellulose et les produits chimiques qui progressent le plus.

La part des fabrications à usage militaire (ventes aux armées et exportations) représenteront cependant, en 1970, environ 57,8 % de l'ensemble des fabrications.

B. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

L'évolution des dépenses d'exploitation est la suivante (en millions de francs) :

	1968	1969	1970 Prévisions.	DIFFERENCES entre 1968 et 1969.
Dépenses de personnel	105,1	133,6	132,4	— 1,2
Charges sociales	20,7	24,7	24,9	+ 0,2
Dépenses de fonctionnement	178,9	205,6	209	+ 3,4
Versement au fonds d'amortissement	12	20	47	+ 27
Totaux	316,7	383,9	413,3	+ 29,4

Par rapport à 1969, les variations des dépenses prévues en 1970 correspondent aux grandes masses suivantes (en millions de francs) :

— des modifications dans la structure des effectifs et des suppressions d'emplois	— 9,2
— l'application de mesures statutaires et indemnitaires .	+ 2,4
— la constitution de provisions en vue de l'augmentation des rémunérations et des salaires en 1970	+ 5,9
— une majoration de l'annuité à verser au Fonds d'amortissement pour tenir compte du volume réel des immobilisations du service et ainsi respecter la vérité des prix	+ 27
— une légère augmentation des dépenses de fonctionnement	+ 5,8
— une réduction de la contribution du Service des Poudres au déficit du fonds spécial de retraite des ouvriers géré par la Caisse des Dépôts et Consignations	— 2,5
Net	+ 29,4

Les effectifs budgétaires militaires et civils s'élèveront à 6.383 personnes au 31 décembre 1970, soit une réduction de 394 unités par rapport à l'effectif de 1969 :

	EFFECTIFS au 31 décembre 1969.	VARIATIONS prévues en 1970.	EFFECTIFS au 31 décembre 1970.
<i>Personnels militaires.</i>			
Ingénieurs de l'armement.....	121	— 16	105
Ingénieur des études et techniques d'armement	147	»	147
Officiers d'administration.....	46	»	46
Agents techniques.....	321	— 11	310
Officiers détachés.....	13	— 11	2
Total	648	— 30	610
<i>Personnels civils.</i>			
Fonctionnaires titulaires.....	707	— 34	673
Personnels sous contrat et auxiliaires..	493	— 51	442
Ouvriers	4.929	— 271	4.658
Total	6.129	— 356	5.773
Total général.....	6.777	— 394	6.383

Les variations d'effectifs ont pour motifs :

— le transfert à la Délégation ministérielle pour l'Armement de l'activité du secteur biologique et chimique du Centre d'étude du Bouchet et des personnels correspondants ;

— des transferts de divers personnels à la Section commune du budget des Armées, effectués à titre de régularisation de leur détachement auprès de la Délégation ministérielle pour l'Armement ;

— la suppression d'emplois à la suite de la fermeture de l'établissement de Pont-de-Claix et d'Esquerdes ;

— la réduction de 120 emplois d'ouvriers dans les autres établissements ;

— divers ajustements internes.

III. — Evolution des recettes et des dépenses en capital.

1. — ETUDES ET RECHERCHES (SECTION II)

Les recettes de cette Section proviennent de la subvention versée par le budget général (chap. 51-81 de la Section commune du budget des Armées).

Les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés pour les études et recherches, en 1970, subissent les variations suivantes par rapport à 1969, compte tenu des virements effectués à la première Section « Exploitation » au titre des frais de main-d'œuvre et des frais généraux, soit en millions de francs :

	1969	1970	DIFFERENCES.
Autorisations de programme.....	73	75	+ 2
A déduire: virement à la première Section pour frais de gestion.....	— 45	— 58	— 13
Montant net.....	28	17	— 11
Crédits de paiement.....	98	83	— 15
A déduire: virement à la première Section pour frais de gestion.....	— 45	— 58	— 13
Montant net.....	53	25	— 28

Les autorisations de programme nouvelles sont surtout destinées à financer, dans le cadre de la loi-programme, les études et recherches concernant les propulseurs des engins S. S. B. S., M. S. B. S. et Pluton, ainsi que l'évolution des formules de poudres.

2. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT (SECTION III)

Les dépenses de premier établissement concernent :

— soit des travaux d'équipement intéressant la Défense nationale ou des acquisitions immobilières, et qui font l'objet d'une subvention d'égal montant de la Section commune du budget des Armées (chap. 52-81 de la Section commune) ;

— soit des travaux d'équipement afférents à l'exploitation purement industrielle et qui sont dotés par un prélèvement sur le fonds d'amortissement du Service pour couvrir les opérations de renouvellement des équipements anciens, et sur le fonds de réserve pour couvrir les charges d'équipements nouveaux.

Soit les variations suivantes de 1969 à 1970 (en millions de francs) :

	1969	1970	DIFFERENCES
Autorisations de programme :			
Travaux d'équipement intéressant la Défense nationale.....	51	32	— 19
Travaux d'équipement industriel.....	20	35	+ 15
Acquisitions immobilières.....	7	3	— 4
Total	78	70	— 8
Crédits de paiement :			
Travaux d'équipement intéressant la Défense nationale.....	20	16	— 4
Travaux d'équipement industriel.....	12	12	»
Acquisitions immobilières.....	2	6	+ 4
Total	34	34	»

Il est donc constaté une sensible réduction des autorisations de programme concernant les équipements destinés aux fabrications militaires et un accroissement des équipements industriels proprement dits.

Cette réduction porte notamment sur les équipements consacrés à l'autopropulsion et aux explosifs à grande puissance, qui constituent la production de pointe du Service ; le montant des autorisations de programme, qui s'élevait à 31,5 millions de francs en 1969, a été abaissé à 18 millions en 1970.

Les dépenses d'équipement pour assurer la sécurité des poudreries se maintiendront en 1970 à 3 millions de francs, comme en 1969.

Il est rappelé que les acquisitions prévues de terrains sont effectuées pour améliorer la sécurité des deux poudreries de Saint-Médard et de Sorgues ; les crédits prévus pour 1970 constituent la suite de ceux déjà alloués en 1969.

*

* *

Après la sensible réduction d'activité constatée en 1968, à la suite des événements de mai et juin de cette année, le chiffre d'affaires du Service des Poudres est donc revenu à une situation normale en 1969 et devrait croître sensiblement en 1970.

Il est constaté :

- une moins grande amplitude des fabrications et des dépenses d'investissement relatives aux poudres d'autopropulsion ;
- une extension des exportations ;
- une certaine recherche de compressions des dépenses par une meilleure concentration de la production.

La suppression du monopole de la fabrication des poudres doit entraîner une réforme de structure du Service des Poudres, qui deviendrait une société d'économie mixte, conservant d'ailleurs les mêmes activités militaires et commerciales que maintenant, avec un allègement de son infrastructure.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe du Service des Poudres pour 1970.